

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

/

### Délibération n° 2025D95

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 22 septembre 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### **Présents : 36**

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET

**APREMONT** : G. CHAMPION

**BEAUFOU** : D. HERMOUET

**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY

**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU

**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

**MACHE** : C. NEAU

**PALLUAU** : G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

#### **Absents excusés : 11 dont 9 pouvoirs**

**AIZENAY** : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, R. URBANEK donne pouvoir à S. ADELEE

**APREMONT** : S. BUFFETAUT

**BEAUFOU** : J-Ph. BODIN donne pouvoir à D. HERMOUET

**GENETOUZE (LA)** : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

**MACHE** : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU

**PALLUAU** : M. BARRETEAU donne pouvoir à G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : M. CHARRIER-ENNAERT donne pouvoir à S. ROIRAND

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : C. FRAPPIER donne pouvoir à Ch. DURAND, M. HERMOUET

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET donne pouvoir à F. ROY

#### **Absents : 2**

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : C. ROUX

### **Objet : Approbation du rapport annuel ORYON.**

Conformément aux dispositions de l'article 1524-5 du CGCT, les représentants au conseil d'administration de la société ORYON ou à l'assemblée spéciale de la collectivité présentent un rapport écrit devant leur conseil.

La Communauté de communes Vie et Boulogne, actionnaire d'ORYON, est représentée par Monsieur Luc SOULARD, élu de la commune des Herbiers, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale des communes (avec les communes des Herbiers, de Saint Jean de Monts et de Fontenay le Comte), au sein du Conseil d'Administration d'ORYON.

Vu le rapport pour l'année 2024 transmis par Monsieur Luc SOULARD ;

Considérant que le Conseil Communautaire est invité à prendre acte du rapport annuel 2024 du représentant de l'Assemblée spéciale des communes conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du CGCT ;

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le rapport annuel 2024 de ORYON du représentant de l'Assemblée spéciale des communes joint à la présente délibération.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives ce dossier.

- De charger le Président ou son représentants d'exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025  
Reçu en préfecture le 23/09/2025  
Publié le  
ID : 085-200072882-20250922-2025D95-DE



.....  
Pour copie conforme au registre  
Le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 29/09/2025.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

